

P. Morelière

LE MARAIS

DES

TILLES

LE MARAIS DES TILLES

Quand le voyageur, qui va de Dijon à Arc-sur-Tille, a atteint le bas de la côte que domine le fort de Varois et dépassé le pont de la Norge, il a devant lui une plaine basse, fermée par le bois d'Arcelot au nord et, au midi, par les forêts de Chevigny et de Bresse. Arc-sur-Tille, à l'est, émerge au milieu d'un fouillis de verdure, tandis qu'à l'ouest, d'épais massifs cachent Couternon : ce sont les parcs des deux châteaux, le parc du château de M. de Grivel, qui fut, dit-on, dessiné par Le Nôtre, et celui du château de M. Chagot, antique résidence qui rappelle à la fois le savant de La Mare et l'illustre Bossuet (1).

Cette plaine si bien encadrée, ondoyée et gaie au premier printemps, mais poudreuse et monotone à la fin de l'été, c'est la plaine des Tilles, ou, comme on la nommait jadis, le marais des Tilles. Elle est encore parfois, mais bien rare-

(1) Bossuet, jeune enfant, venait avec sa mère passer ses vacances à Couternon ; il habitait non la maison de de La Mare, mais une maison qui en dépendait et qui a été démolie depuis peu ; elle s'élevait près de la grille qui ferme la propriété Chagot au midi.

ment inondée; le plus souvent elle est desséchée. Le sol se compose d'un humus noir, léger, peu profond, que percent de loin en loin des lignes de gravier. Quelques oseraies, des houblons, des champs de blé, de maïs ou de betteraves, des bouquets d'arbres, des terres en jachère ou en labour, marquent cette plaine comme un vaste damier. On peut lui donner pour limites extrêmes : à l'ouest la Norge qui, au XVII^e siècle, était aussi considérée comme l'une des Tilles (1), si nous en croyons l'inscription que La Mare avait faite pour son château de Coulernon (2); à l'est,

(1) Nous la trouvons nommée dans des textes du XVII^e siècle la *rivière de la Mare* et la *rivière d'Orgeux*. Nous nous demandons si le premier nom ne viendrait pas du domaine que de La Mare avait créé sur ses bords.

(2) Nous croyons bon de citer cette inscription qui se trouve dans plusieurs manuscrits de la bibliothèque de Dijon, entre autres dans le ms. 63 du fonds Baudot :

Inscription pour Coulernon, maison de campagne de de La Mare :

B. F
Philibertus de la Mare,
Regii ordinis miles,
Senator Divionensis,
Abdicato post annos septem supra triginta magistratu,
Campinium,
Villam suburbanam ad Tiliam fluentem positam,
Dulce graviorum curarum levamen,
A fundamentis extruxit,
Novas ædes nitidiorè cultu surgere jussit,
Et perennibus aquis circumdedit,
Hortis, pomariis, viridariis, et vivario ornavit,
Signis, tabulis, literatis lapidibus decoravit,

la Grande Tille, formée artificiellement au xvii^e siècle au détriment de la vraie Tille ou Tille de Gourmerault; au nord, la forêt d'Arcelot et les prés marécageux d'Orgeux; au sud les forêts de Chevigny et de Brossey, et le marais de Chevigny. On voit qu'en réalité le marais des Tilles se prolongeait au nord et au sud à travers les forêts d'Arcelot et de Chevigny.

Entre la Grande Tille et la Norge, trois autres Tilles sillonnent actuellement la plaine que nous décrivons: c'est, de l'ouest à l'est, la Tille de la Fosse à la Femme (1), la Tille de la Charrière Caillet et la Tille de Gourmerault. La première

Sparsa quoque versum latifundia coegit,
Agri limites innocenter extendit,
Et ut hæredes suos locus hic perpetuo sequeretur,
Elexit

Anno MDCLXXXII

A la Bonne Fortune.

Philibert de La Mare, chevalier des ordres du roi, conseiller au Parlement de Dijon, après plus de trente-sept années de magistrature, a construit de fond en comble, sur le cours de *la Tille*, cette maison de campagne, agréable délassement de ses graves occupations. Il a fait surgir du sol des constructions élégantes qu'il a entourées d'eaux vives, enrichies de jardins, de vergers, d'ombages et d'un vivier; ornées de statues, de tableaux et d'inscriptions anciennes. De champs épars, il a fait un vaste domaine; il a étendu légitimement les limites de sa propriété et il a voulu que ce domaine appartienne à perpétuité à ses héritiers, l'an 1682.

(1) Une vieille légende prétendait qu'autrefois on avait vu une femme blanche apparaître à plusieurs reprises sur le pont de cette rivière; c'est probablement l'origine de ce nom.

naît d'une source voisine de la route nationale ; les deux autres viennent des forêts d'Arcelot et d'Arceaux, depuis que la Grande Tille, creusée et canalisée par le comte de Saulx-Tavanes (1), reçoit les eaux d'amont, qui auparavant s'écoulaient par le marais des Tilles et la rivière (2) de Bressey. Un canal réunissait la Grande Tille à la Tille de Gourmerault ; il partait du déchargeoir dont on voit encore quelques vestiges au commencement du finage d'Arcelot, et servait de déversoir à la Grande Tille au moment des crues. Il ne reste plus qu'une partie de ce canal, appelé vulgairement la *rivière du pont de l'officier* (3) ; la partie voisine du déchargeoir s'est comblée et a été usurpée par les propriétés riveraines.

A l'aspect de cette plaine enclose de forêts, sillonnée de ruisseaux en ligne droite, coupée de fossés, égayée de rideaux de peupliers ou de bouquets d'aunes, le plus souvent desséchée, croirait-on que, il y a à peine un siècle et demi, s'étendait à la même place un immense marécage, coupé par une quinzaine de cours d'eau violents et dangereux ?

(1) En 1619.

(2) Cette rivière, qui sortait des marais d'Arc-sur-Tille, s'appelait autrefois la Kelle.

(3) Ce nom vient d'un ancien lieutenant du premier empire, l'*officier* Bourgeot qui avait fait construire un pont sur ce canal pour la desserte des terres qu'il possédait entre le canal et le bois d'Arcelot.

Les habitants ne se rendaient à Dijon qu'au péril de leur vie au moment des crues. Il fallait passer en bateau, ce qui coûtait cher, ou faire de grands détours pour trouver des gués. Ainsi chaque année, dit un rapport daté de 1612, a-t-on à regretter la mort de personnes « voulant prendre les esgarées pour éviter la dépence ».

I. — LA LEVÉE

Il serait intéressant de faire l'histoire des communications entre Dijon et la plaine qui s'étend à l'est de cette ville jusqu'à la Franche-Comté. Malheureusement les documents font défaut jusqu'au xvii^e siècle, et nous sommes obligés de nous en rapporter aux traditions locales et à quelques notes isolées prises aux Archives de la Côte-d'Or.

On sait cependant qu'à l'époque romaine, Mirebeau, où campait la VIII^e légion, était relié à Dijon par une voie qui se prolongeait jusqu'à Besançon; elle passait au nord du marais des Tilles, par Arceau, Magny et Savolle. Une voie s'en détachait pour aller du côté de Pontailler et Gray. Je crois en avoir relevé quelques vestiges sur la ferme de Corbeton, ancien fief dépendant de l'Abbaye de Saint-Etienne de Dijon. D'après la direction que j'ai observée, elle atteignait la Tille à l'extrémité septentrionale du finage d'Arc-

sur-Tille. Non loin de la ferme de Corbeton, au climat de Bressot, on a, à différentes époques, découvert des sépultures gallo-romaines en pierre blanche; il est probable qu'elles ne devaient pas être éloignées de la voie romaine.

Une autre voie, allant du sud au nord, venait de Genlis à Arc-sur-Tille et se dirigeait sur Langres. Il en reste un tronçon entre Genlis et Bressesey.

La voie de Pontailier à Arc-sur-Tille se prolongeait certainement sur Dijon. Elle fut sans doute détruite par les inondations fréquentes des Tilles. Un autre chemin plus au sud et plus court dut de bonne heure conduire à Dijon. Nous le trouvons indiqué dans plusieurs documents sous le nom de Petite Levée, Vieille Levée, Chemin pour les gens de pied. Les textes sont d'accord avec la tradition. Les habitants nomment encore Vieille Levée un chemin qui est le prolongement de la rue du Moulin-Lajus, traverse Gourmerault, puis tourne au couchant pour finir entre la rivière de la Charrière Caillet et la rivière de la Fosse à la Femme. Le prolongement de cette chaussée pourrait bien être un large chemin herbeux qui se trouve à Couternon à l'extrémité de la propriété de de La Mare, qu'il longe. Le mur du parc s'abaisse à un endroit de ce chemin pour donner vue sur la campagne, et le parc est protégé par un saut-de-loup.

Cette levée est indiquée dans une pièce de 1571 (1). Il y est question d'un différend soulevé entre le maréchal Gaspard de Tavanes et Affricain de Mailly. Celui-ci faisait construire une levée pour le passage des chariots, et Tavanes prétendait que cette levée et ses fossés d'écoulement gâtaient ses prés de Champagne. Affricain de Mailly faisait prendre « le commencement d'icelle (levée) sur les communaultez dudit Arc-sur-Thille continuant en aucuns endroitz par les terres de la seigneurie de la Motte et en plusieurs aultres sur lesdites communaultez par dessus une ancienne levée *servant pour passer les gens de pied*, et encores a faict faire deux grandes alloées qui se commencent sur les communaultez dudit Arc-sur-Thille pour faire couler les eaues aultrement que d'ancienneté, et icelles faire fluyer et espancher ès prez dictz et appellez les prez de Champagne appartenans audit seigneur exposant qui en recepva tel dommaige qu'iceulz prez en seront perdus et gastez, s'il n'y est pourveu. »

Cette ancienne levée, destinée aux gens de pied, nous paraît être la vieille levée qui conduisait à Dijon.

D'autres textes vont préciser.

Dans une visite des feux faite en 1644 (2) par

(1) Archives départementales, E. I, 1745.

(2) Cette visite des feux nous apprend qu'il n'y a à Arc-sur-Thille que 6 laboureurs ayant chacun une charrue, que 15 ou 16 s'asso-

Pierre Comeau, lieutenant-général criminel au bailliage de Dijon et maire de Dijon, il est dit que « les habitans sont chargés de l'entretenement des levées dont la petite couste tous les ans plus de cent escus, et, en l'hiver à cause des grandes eaues sont contrainctz de passer à la barque, qui les tourne à de grands fraiz, à cause qu'il leur faut donner deux solz de chaque personne. »

Dans une déclaration de 1634 (1), nous lisons : « Au lieu dit la Petite Levée de une demi-lieue de long, dix à douze pieds de large, servant de chemin pour aller à Dijon, en laquelle y a quarante planches, deux fossés de chaque costé, laquelle couste par an plus de cont livres d'entretien à la communauté... Apartient encore ausditz habitans le cours de l'eau depuis Arc-sur-Tille jusqu'à la fin de Couternoux dont ils ne retirent aucune chose, ledit cours joignant la grande levée où passent les arnoys et lhors des

cient et se prêtent leur bétail, que les autres sont pauvres et manouvriers, « et au lieu qu'avant les guerres ils estoient 262 feuz et à présent il n'y a que 30 maisons habitées, ayant esté pillés et brûlés à plusieurs fois par l'ennemy qui a brûlé en tout 101 maisons et 108 granges... Les trois quarts du finage sont en friches... Il y a deux ans que les ennemis emmenèrent 22 prisonniers, en tuèrent plusieurs et pillèrent généralement tout le village. »

Il s'agit de la terrible invasion de Gallas en 1636 et des invasions continuelles de la frontière de l'est jusqu'en 1643.

(1) Archives départementales, C. 2799.

grandes eaulx, lesditz habitans ne peuvent passer sinon en basteau, ce qui leur tourne à perte de plus de deux cents livres par an. »

Il y avait donc deux routes pour aller à Dijon, la levée neuve qui est la route actuelle, et la petite levée ou vieille levée dont il ne reste plus qu'un tronçon et qui servait surtout aux gens de pied.

Si nous ignorons à quelle date fut tracée la vieille levée, nous savons parfaitement à quelle époque remonte la levée neuve.

La vieille levée était inabordable au moment des grandes eaux. Une route plus sûre devenait nécessaire. C'était le moment où Sully restaurait partout les anciennes routes de France ruinées pendant les guerres de religion. Une requête lui fut adressée au sujet de la route de Dijon à Arc-sur-Tille. Le duc de Saulx-Tavanes (1), seigneur d'Arc-sur-Tille, intervint par un mémoire intitulé : Mémoire de M. de Tavanes pour faire l'ouvrage d'Arc-sur-Tille pour rendre accessible ledit lieu (2). Nous y lisons :

« Le passage des Thilles est utile au bailliage de Dijon et à tout le pays pour estre fait affin d'y passer les chariotz, gens de chevalx et de pied, à pied sec, l'hiver et esté, reviendra à la despence

(1) Guillaume, fils de Gaspard de Saulx-Tavanes.

(2) Archives de la ville de Dijon, J.

de deux mil escus qui se pourront jeter sur le bailliage de Dijon par patentes du Roy, après que le commis député par l'apoinctement fait sur la requeste cy-devant présentée à M. de Sully, grand voyeur, qui est M. le général Le Goulx, aura esté sur les lieux pour donner advis de la commolité dudit passage à MM. du Conseil d'Estat; et. parce que lesdites patentes pourroient estre obtonues avec telle longueur de temps que la saison d'esté propre à travailler s'écouleroit, affin de ne la perdre, M. de Tavanès a fait commencer cet ouvrage, mais comme il n'y peut employer que cent escus par avance, s'il plait à MM. les maire et eschevins de la ville de Dijon y employer deux cens escus par avance, cela incitera les habitans des villages et bourgs circonvoisins d'avancer aussy quelques deniers à mesme effect et ledit sieur de Tavanès de fournir les bois qui se prendront en ses bois pour amployer audit passage et aux trois pontz et pour les facines nécessaires et y aura hommes qu'il nommera pour recevoir lesdits deniers à tenir compte tant du reçu que de ladite despence. Lesdites avances seront remboursées des deniers qui se lèveront sur le bailliage de Dijon suivant le pouvoir desdites patentes.

« Lesditz ouvraiges consistent en neuf cens thoises de canaux larges de douze pieds de chacun costé du chemin qui aura ceste longueur et

trente pieds de largeur, en trois ponts de charpanterie, deux de trois bauches et ung de cinq bauches... et à curer, netoier et dresser en aucuns lieux trois rivières chacune de quatre ou cinq cens thoises de longueur. Est à noter que la moitié de la terre de la longueur des susdictz douze pieds des canaux se doit porter à la hoste (1) dans ledit chemin sur les bois et facines qui y seront posées, en cas que ladite moitié ne se puisse jeter, pour après sur ladite terre remettre un second lit de gros bois sur lequel l'on charriera puis après avec des tombereaux ung pied ou deux de grève.

« Ce chemin estant fait, ce sera une commodité pour le passage des marchandises qui viennent de Lorraine, du conté de Bourgogne, et des danrées de foing, bois, poissons et autres choses que pourront mener les habitants des villages, qui sont entre la Saône et les Thilles, à Dijon. »

Pierre Legouz, désigné pour visiter l'état des communications, ne s'acquitta de sa mission qu'en 1612, le 23 août.

Dans son rapport, il établit l'utilité d'une levée pour « les habitants de Dijon qui ont de grands biens à Arc-sur Tille, Mirebeau, Pontailier, et plusieurs autres bourgs et villages à trois lieues

(1) Hôte.

à la ronde, comme pour les gens d'Arc-sur-Tille qui ne peuvent venir audit Dijon la plus grande partie de l'année sans grandz frais et avec le péril de leurs vies, à l'occasion des grandes eaues qu'ils convient passer provenant desdites rivières et de plusieurs canaulx, sources, marais et fontaines qui ne se peuvent épuiser, et n'y a de présent que de petites planches de bois mal assurées et fort estroittes, lesquelles ont esté faittes pour passer les gens de pied, lorsque les eaues sont basses, ne pouvant conduire sur icelles des bateaux, comme en l'hiver et aultres saisons pluvienses qu'elles sont fort grandes. Auquel temps, il est extrêmement périlleux d'y passer et avec telle dépençe que l'on est à la discrétion des bateliers qui exigent en l'occurance de ceste nécessité tout ce qu'il leur plaist, du moings quinze sol pour homme de cheval et à proportion des harnois, sous prétexte et dudit péril et de la longueur dudit passage qui est d'environ mille thoises, dont provient que les gens de cheval voulant prendre les esgarées pour éviter la dépençe et les gens de pied passer par dessus lesdites planches, se noyent chascung an plusieurs personnes deans lesdites eaues, et qui plus est au temps des glaces, il n'y a aucung moien d'y passer, tellement que l'on est contraint de se détourner du droit chemin de plus de trois lieues, tousiours avec beaucoup de péril estant contraint de passer

d'autres rivières où il n'y a point de pont et par de très mauvais chemins. »

Quel remède proposait-il à cet état de choses ? Une levée devait aller à la rivière d'Orgeux, c'est-à-dire de la Norge à celle de Gourmerault, sur une longueur de 900 toises ; elle aurait 30 pieds de large et 4 pieds de haut. La base de la levée serait formée de fascines fort épaisses appuyées sur le sable : un lit de terre gazonné aux extrémités recouvrirait les fascines. Par-dessus on placerait un lit de grosses pierres et de bois, caché sous une couche de gravier d'un pied et demi. Ce gravier devait être pris dans les canaux creusés des deux côtés de la levée sur 12 pieds de large et 4 pieds de profondeur. Les rivières d'Orgeux et de Gourmerault étaient canalisées sur une longueur de 500 toises ; leur largeur serait de 22 pieds et leur profondeur de 3 pieds et demi. Des pieux de bois distants de 2 pieds soutiendraient les terres de la levée et les pentes seraient plantées d'ormes et de saules. Enfin deux ponts de bois de 12 pieds de large assureraient le passage sur les deux rivières.

Ce projet fut approuvé ; la délivrance des travaux à exécuter eut lieu le 1^{er} octobre 1612, moyennant 4005 livres. La répartition en fut faite sur le bailliage de Dijon. Dijon fut imposé pour 840 livres ; Arc-sur-Tille, Mirebeau et Pontailler pour 300 ; Renève, 200 ; Tanay, 100 ;

Saint-Seine-sur-Vingeanne, 150 ; la Grange-de-Forêt, dépendant d'Arc-sur-Tille, 5 livres ; Corbeton, qui en dépendait aussi, 6 livres, etc... Ces sommes devaient être levées en deux ans.

Un plan des marais et de la future levée avait été dressé en 1612 (1), il est signé *Eduardus*, sans doute Edouard Bredin.

On y trouve d'intéressants renseignements sur Arc-sur-Tille, sur la configuration du village, du château, la direction des chemins et des cours d'eau. Le château est flanqué de quatre tours, dont trois carrées aux angles, et l'autre ronde sur la façade nord. Cette dernière était le donjon ; elle était dominée par une logette surmontée d'une girouette aux armes du seigneur. La Grande Tille déjà canalisée longeait, à l'ouest, un verger continué par le parc (2) du château et par des prés ; à l'est, des vignes et des prés. Elle alimentait les fossés du château ; un pont de bois assurait les communications du château avec la rive gauche. Le château avec le parc était compris entre la Grande Tille et la Tille de Gourmerault, nommée alors Gremereaux. Un canal orienté au sud-ouest partait de cette dernière et recevait

(1) Voir archives départementales, C. 2819.

(2) Cet endroit est encore nommé le Parc, quoiqu'il ne reste pas un seul vestige de l'ancien parc. L'ancienne porte d'accès qui était de l'époque de la Renaissance a été malheureusement démolie dans des modifications faites par M^{lles} Simeroy, les propriétaires actuelles.

une partie des eaux du marécage ; d'autres cours d'eau descendaient vers le nord.

Le château (1) d'Arc-sur-Tille avait été en partie reconstruit par le maréchal de Tavares au XVI^e siècle (2). Un terrier de 1536 le décrit ainsi : « Ledit chatel et maison forte étant assis audit Arc-sur-Tille en est appelé le chatel d'en haut, est baly en belle apparence et logeable, pour la force et deffence duquel sont quatre grosses tours de pierre posées et fournies de canonnieres, sur lesquelles tours et corps de logis, y a plusieurs girouettes esquelles sont les armoiries dudit sieur de Saulx, et est ledit chatel bien fossoyé tout à l'entour, esquelles fosses entre l'eau du corps (*cours*) de la rivière bannalle appartenant audit sieur où sont vannes et bonde.

« Et pour entrer audit chatel, il y a pont dormant sur pilotis et pont-levis avec un petit porttal aussy à pont-levis pour lequel on va et vient ordinairement pour les affaires de ladite maison.

« Près les fossés duquel chatel est une grande basse-cour en belle apparence, bâtie tout à l'entour tant de porterie, volliere, estables, granges, pressoirs, que autres batimens... en laquelle

(1) Ce château, brûlé par Gallas, a été démoli en 1723. Les matériaux ont servi à bâtir le mur de clôture d'une pièce de terre qui joint la Tille et la route de Mirebeau. D'autres matériaux ont été vendus : une maison voisine du clost Timbal en a été construite.

(2) Gaspard de Saulx-Tavares, né en 1509, mort en 1573.

basse-cour est un colombier de grande et belle apparence.

« Et joignant ladite basse-cour du côté du village d'Arcs, sont jardinaige, vergiers et vigne, avec la garenne, tout d'un tenant...

« Et du côté du soleil levant, est aussy un vergier appelé le vergier d'Alexandre, le long duquel prochain... est le molin apellé le molin Lassus. »

Ce moulin Lassus ou du haut était ainsi nommé par opposition au moulin Lajus ou du Bas. Mais où était ce dernier ? D'après la tradition et si nous en croyons le nom de rue du Moulin-Lajus resté à une rue qui conduit à la rivière de Gourmerault, c'est sur cette rivière qu'il était situé ; mais les textes que nous avons consultés n'en font pas mention.

Un autre moulin existait auprès du château de la Motte. Reconstitué à plusieurs reprises, il existe seul aujourd'hui, les deux autres ont disparu.

Le château de la Motte s'élevait sur un tertre, non loin de l'église. Il appartenait à la famille de Mailly ainsi que le moulin voisin (1).

La levée fut exécutée telle qu'elle est tracée

(1) La tradition veut qu'un troisième château ait existé près de Gourmerault au climat appelé encore la Citadelle. Chaque château aurait eu de la sorte son moulin ; mais nous ne trouvons dans les textes aucune trace de ce troisième château, ce qui ne prouve pas qu'il n'ait pas existé à une époque très ancienne.

dans le plan de Bredin ; elle commençait au bas de la montée de Varois et se terminait à la Tille de Gourmerault. Un arrêt du conseil du 13 novembre 1616 valida le paiement de 3000 livres fait aux entrepreneurs. Il y est dit que les 1000 livres restantes seront payées prochainement. Ces paiements prouvent donc qu'en 1616 les travaux étaient achevés.

Ils ne devaient pas tarder à être battus en brèche par les eaux. Dès 1634, la déclaration que nous avons déjà citée (1) nous apprend qu'au moment des grandes eaux, la levée devient impraticable.

Même plainte dans la recherche des feux de 1644 (2) : les habitants ne peuvent passer le marais qu'en barque pendant l'hiver, et cependant la levée leur coûte trois cents livres d'entretien par an.

L'état de souffrance devint tel que plusieurs requêtes furent faites par les habitants.

Le 14 juillet 1672, ils exposent « que les chemins du côté de Dijon sont dans les eaux et marécages de la contenance de plus d'une grande lieue et inaccessibles, ce qui cause un grand intérêt à la province et à la ville de Dijon par la raison que tous les villages qui sont au-delà de

(1) Voir, page 368.

(2) Nous l'avons citée, page 367.

la rivière des Tilles au nombre de plus de quatre cents, n'ayant pas d'autre passage qu'Arc, consomment leurs denrées sur place ou les conduisent aux villes de la Saône ». Ils demandent, d'après une délibération prise par eux le 23 juin précédent, de faire couper leurs bois et d'en employer le prix à la réparation des routes.

A la suite de cette requête, Claude Venot, notaire à Dijon, fut désigné par les Etats pour dresser un procès-verbal de l'état des routes. Cette visite eut lieu le 19 septembre 1672 en présence de Claude Bourrelrier et de François Verrey, procureurs de la communauté d'Arc-sur-Tille, et des prud'hommes nommés pour estimer les réparations. L'estimation monta à 746 livres. Elle est signée : Venot, Gallimardet, Le Rouge et Corberan.

Les réparations ne durent pas être décidées, car les habitants font une nouvelle requête au mois de novembre 1672; ils demandaient d'être autorisés à vendre la coupe de leurs bois consistant en cinquante arpents de bois taillis et, au cas où la vente ne suffirait pas, à prélever un impôt sur eux, et d'en employer le montant à la réfection de la chaussée.

Cette requête fut écoutée. Les réparations à faire et la vente des bois furent publiées trois fois au prône de l'église d'Arc-sur-Tille. La coupe du bois fut adjugée le 21 janvier 1673, pour

1320 livres, à Jacques Goussard, et les réparations, pour 540 livres, à François Pécaut.

Les habitants avaient été pressants et cependant ils devaient d'eux-mêmes renoncer aux réparations qu'ils avaient demandées. En effet, dans une assemblée de la communauté, le 30 janvier, ils demandèrent que le prix du bois fût employé au paiement de leurs dettes et le surplus aux réparations de leur église. Il paraît qu'il y avait aussi urgence de ce côté, car leur délibération fut approuvée.

La levée finit par être ruinée, et, en 1698, il fallut la refaire à neuf. Le 17 janvier la délibérance des travaux à faire d'Arc-sur-Tille au pont de la Cude, situé à l'embranchement de la route actuelle d'Orgeux, fut faite à Jean Despiot, entrepreneur à Dijon ; il avait deux ans pour l'achèvement des travaux et il devait entretenir la levée pendant trois ans. Il avait l'autorisation de prendre les bois et autres matériaux aux endroits les plus proches en désintéressant les propriétaires. Les travaux se montaient à 8800 livres, dont 5000 étaient fournies par la province, 2000 par la ville de Dijon et le reste devait être levé sur les communautés.

L'ouvrage à faire allait « depuis Arc-sur-Tille jusqu'à une maison appelée la Cude (1), où il est

(1) Cette maison n'existe plus, mais on a donné le nom de pont

impossible de passer pendant 6 mois de l'année, à cheval, ny voiture sans danger, les eaux d'Arc-sur-Tille faisant un grand marais et plusieurs cours de rivières qui s'épanchent en la longueur de 1500 toises de Bourgogne, lesquelles rivières se rassemblent en deux cours d'eau, l'un du costé d'Arc-sur-Tille, et l'autre proche la maison de la Cude, sur lesquelles rivières il faut faire ponts et levées. »

Le premier cours d'eau était la Tille de Gourmerault, le deuxième devait être près de ce qu'on appelle aujourd'hui la rivière du Pont de la Femme. Deux ponts furent projetés sur chacun de ces cours d'eau. Ces ponts, de 50 pieds de long chacun, seraient formés de trois *bauchées* de pieux et de deux culées en bois; c'était un ensemble de cinq travées de 12 pieds et demi de large d'une pile à l'autre. Les *bauchées* compaient sept pieux dont cinq plantés droit et les deux des extrémités inclinés de manière à former un brise-lames. Chaque pieu devait avoir de 10 à 12 pieds de long sur 10 à 12 de diamètre et le béliet destiné à les enfoncer devait peser de 4 à 500 livres. Les pieux des culées étaient plantés à deux pieds de distance en prenant le milieu des pieux; d'épais madriers appuyés sur ces

de la Cude à un petit pont qui est à la naissance de la route d'Orgeux. Je crois toutefois que la maison de la Cude se trouvait plus loin du côté de la Norge.

pieux retenaient les terres de la levée. D'autres pieux plantés avec inclinaison et ferrés d'un fer à quatre branches maintenaient la levée en amont et en aval des ponts. Les pieux des ponts étaient réunis et consolidés par des chapeaux ou poutres fixés à tenons et mortaises. Les sommiers reposaient sur ces chapeaux, ils étaient entaillés d'un pouce sur les chapeaux qu'ils empêchaient de jouer; ceux des bords étaient à queue d'aronde et s'opposaient à tout mouvement. Un épais plancher formé de doubles plateaux superposés recouvrait le tout, et par-dessus s'étendait un lit de gravier d'un demi-pied d'épaisseur.

La levée elle-même avait 4 pieds de hauteur sur les côtés et 5 au milieu; elle était formée, sur une largeur de 15 pieds, de sable retenu par 5 pieds de terre gazonnée de chaque côté, en tout 25 pieds de large. Un fossé de 8 pieds de large sur 4 de profondeur suivait la levée et recevait les eaux d'amont. La levée enfin s'étendait sur une longueur de 500 pieds; elle était prolongée aux deux extrémités par deux petites levées de 14 pieds de large, destinées aux piétons.

Malheureusement les voitures voulurent profiter de ces petites levées qui furent vite impraticables. Il fallut les fortifier et élargir le fossé de bordure. Le 14 septembre 1699, ces nouveaux travaux furent délivrés à Jean Chevalier, Bénigne Bonnouvrier, Nicolas Chauchefoin et Philibert

Paris, de Dijon, moyennant 900 livres. La petite levée avait 240 toises : il fallut y ajouter un raccord de 37 toises et creuser 69 toises de fossés pour l'écoulement des eaux. Ces travaux supplémentaires furent adjugés à Charles Guillemin, de Couternon, moyennant 180 livres 3 sols. Un pont en bois fut construit sur cette levée par Jacques Voisin et François Contes, d'Arc-sur-Tille, et coûta 120 livres.

Ces travaux furent encore insuffisants. Un mémoire daté du 13 août 1700 déclare que tous les travaux faits antérieurement sont inutiles, si l'on n'achève la levée impraticable l'hiver, et l'été, quand les eaux sont grandes. Il faudrait continuer la grande levée et élargir la petite ; 295 toises de levée nouvelle devaient être établies ; la levée serait garnie de clayonnage sur deux ou trois rangs selon la hauteur : les piquets et les cordons de clayonnage seront en chêne. On rectifiera la levée à son entrée dans le village, de façon à l'amener directement devant le château. Là une levée de 84 toises, de 2 pieds de hauteur et de 20 pieds de largeur au sommet sera nécessaire. Elle aura un pont de bois de 10 pieds de large et de 12 de longueur ; un autre pont sera jeté sur la rivière du moulin, et à la suite une levée de 36 toises ira se perdre dans les terres. Ces travaux furent entrepris par Nicolas Goussard, moyennant 4400 livres.

De nouvelles réparations furent nécessaires en 1701; elles s'élevèrent à 1720 livres dont 800 furent payées par la province et le reste par les communautés.

En juin 1702, une partie d'un des ponts de la levée fut emportée par les eaux, les réparations coûtèrent 90 livres 18 sols.

Le 24 août 1703, Pierre Monin, de Dijon, établit sur toute la longueur de la levée, c'est-à-dire sur une étendue de 1535 toises, un clayonnage qui coûta 2800 livres. Dans cette somme étaient compris l'exhaussement de la levée en plusieurs endroits et la construction d'un pont en bois.

En 1704, nouvelle levée de 78 toises entre la grande levée et la petite levée du château; une étendue de 60 toises devait être pavée. Une partie du pont de la Tille avait été emportée; il fallut le réparer. Un autre pont fut élargi. Enfin on planta tout le long de la levée des saules marsaults pour la consolider; ce fut une nouvelle dépense de 3900 livres.

En septembre 1708, il y eut des réparations sur toute la longueur de la route. Le mémoire des travaux établit que 500 toises seulement de la levée sont en bon état; il faut la recharger de sable, réparer les parties ébranlées et les fossés, refaire les deux ponts devant le château, qui ont été crevés. Le mémoire constate que cette digue est un

des plus beaux ouvrages de la Bourgogne. Ces travaux coûtent 3316 livres.

En 1719, reconstruction du pont d'Arc-sur-Tille, moyennant 900 livres.

Les deux grands ponts sont emportés par les crues de novembre 1720 et février 1721. Le grand pont, qui avait 50 pieds, en aura 74 ; le second en avait 22, il en aura 45. Dépenses : 2530 livres.

En 1729, le pont de Gourmerault est en partie emporté ; le reste est pourri. Les travaux de reconstruction sont adjugés à Goussard moyennant 3450 livres.

En 1730, ce même pont est en danger d'être emporté à cause des affouillements. On fait venir des plongeurs qui constatent que sept piles sont déchaussées.

En 1734, le pont du château emporté plusieurs fois est remplacé par un pont en pierre d'une seule arche, adjugé à Jean Dambrun, tailleur de pierres à Fontaine, moyennant 1200 livres.

En 1736, le pont de Gourmerault et celui de la Charrière-Caillet exigent 393 livres de réparations.

En 1741, ce dernier pont est reconstruit et coûte 1006 livres. Emporté en partie en 1744, on y ajoute deux travées ; la dépense s'élève à 650 livres.

En 1745, une partie du pont de Gourmerault est emportée ; en 1751, il est complètement ruiné ;

on le reconstruit en l'agrandissant. Le nouveau pont eut 18 pieds de large, 72 pieds de long, 9 pieds et demi de haut et coûta 6000 livres.

La même année, un des ponts du château et celui de la Charrière-Caillet exigent une dépense de 1500 livres.

En 1753, les Elus ayant décidé le dessèchement des marais, on fit de nouveaux travaux à la levée qui était encore menacée de ruine; de plus elle était trop étroite pour le passage de deux voitures; elle fut élargie sur une longueur de 1390 toises, et sur les deux côtés on établit des fossés de trois pieds et demi de profondeur, 12 pieds de largeur de gueule, 8 pieds dans le fond. Ces travaux coûtèrent 5792 livres.

Le 30 août 1753, on décida l'établissement de 6 aqueducs en bois sur les fossés de la levée depuis le pont de la Cude jusqu'à Arc-sur-Tille; ce fut une dépense de 1536 livres. La levée fut aussi rechargée sur 767 toises, moyennant 900 livres.

Les travaux d'élargissement de la chaussée furent continués en 1754 du pont de Gourmerault au château, sur une longueur de 234 toises. La chaussée présentait alors quatre alignements différents avec de grandes sinuosités; il fallut 1888 livres 10 sols pour la redresser.

Le pont de la Norge et la régularisation de cette rivière coûtèrent 4899 livres.

En 1763, en février, les grandes eaux affouillè-

rent la culée du pont de Gourmerault ; les pieux descendirent et les terres éboulèrent ; la route fut interceptée. On remplit provisoirement la brèche avec des fascines, et la culée fut refaite en maçonnerie sur pilotis ; la dépense s'éleva à 940 livres 10 sols 5 deniers.

La même année, une culée du pont de la Fosse à la Femme fut refaite en maçonnerie ; l'autre culée, détruite en 1767, fut aussi rétablie en maçonnerie.

En 1771, les inondations menaçant chaque année le village, on décide la construction d'un déversoir qui coûta 4000 livres ; c'est la rivière du pont de l'Officier.

On voit que peu à peu les petits ponts en bois s'étaient agrandis, que le nombre en avait été augmenté, que les culées en bois avaient fait place à des culées en maçonnerie. Déjà même le pont du château avait deux arches en pierre ; la même mesure allait être employée pour les autres ponts. Le 3 juillet 1788, les États décidèrent que les ponts de Gourmerault, de la Charrière Caillet et de la Fosse à la Femme seraient reconstruits en pierre ; la dépense fut de 29.500 livres ; le pont de Gourmerault porte la date de 1788 en belles onciales romaines.

Ainsi les travaux destinés à assurer le passage dans les marais de la Tille ont commencé vers 1612 et se sont continués presque sans interrup-

tion jusqu'en 1789. Depuis cette date, grâce à des travaux de dessèchement dont il nous reste à parler, la chaussée n'a plus été menacée par les eaux. Courtépée dit que la digue a coûté 45.000 livres aux États, en 1614. C'est une erreur ; c'est 4500 livres qu'il voulait dire. En effet les travaux de 1614 ont été adjugés 4005 livres ; mais on a dû percevoir environ 4500 livres, y compris les frais de perception et les lettres d'expédition faites par la chancellerie (1). Il n'en est pas moins vrai que les dépenses occasionnées par la levée se sont élevées de 1614 à 1789 à près de 100.000 livres, en réalité à 96.471 livres 1 sol 5 deniers ; et dans ce chiffre ne sont pas comprises les dépenses amo-nées par ce que nous appellerions aujourd'hui les expropriations nécessitées par la rectification de la chaussée.

II. — LE DESSÈCHEMENT DES MARAIS

L'énumération des divers travaux qui ont servi à établir la route actuelle de Dijon prouve combien cette création fut difficile. La cause de toutes ces difficultés doit être attribuée au manque d'écoulement des eaux du marais. Quand les crues arrivaient, la levée était emportée et toutes les terres comprises entre Arc-sur-Tille et Bresse y étaient inondées.

(1) Voir Archives départementales, C. 2096, fol. 65.

En 1753, le 20 mars, sur la requête des comtes de Saulx-Tavanès (1), possesseurs du marquisat d'Arc-sur-Tille, et de M. Petit de Bresse, seigneur du fief de Bresse, un arrêt du conseil ordonna l'assainissement des marais d'Arc-sur-Tille; c'était le complément de la levée, dont l'existence allait être dorénavant assurée.

Le devis des ouvrages à faire fut dressé par l'ingénieur Guillaume Saunac (2).

Ces travaux consistaient dans l'ouverture d'une série de canaux destinés à évacuer rapidement l'eau des marais même en temps de crue.

La rivière du moulin ou Grande Tille était déjà canalisée. En 1619, les habitants d'Arcelot avaient vendu à Guillaume de Saulx les eaux des rivières « de la Chassotte provenant de la Pusserolle et la rivière de Barbue dépendant de la communauté dudit Arcelot... pour tirer icelles en la rivière des mollins dudit Arc-sur-Tille. Auquel effet sera édifié ung corps de rivière dans lequel seront remis lesdites eaux, qui sera de 6 à 7 pieds de largeur ».

(1) Henri-Charles de Saulx, Charles-Michel et Gaspard de Saulx et Philibert-Antoine Petit de Bresse.

(2) Ce devis a été imprimé à Dijon chez M. de Saint; il forme une plaquette de 8 pages; il est intitulé : Devis des ouvrages à faire pour le dessèchement des marais d'Arc-sur-Tille et de Bresse, ordonné par arrêt du conseil du 20 mars 1753, dont la délivrance se doit faire par devant M^{sr} l'Intendant, à la suite duquel devis sont les conditions de ladite délivrance, du 4 mai 1753.

Ce canal conduisait les eaux dans la Tille canalisée elle-même sur 409 toises d'étendue. Le projet de l'ingénieur Saunac prolongeait ce canal de 198 toises jusqu'au finage d'Arcelot ; en même temps il en portait la largeur à 25 pieds et la profondeur à 3 pieds et demi.

La Tille de Gourmerault était aussi canalisée en amont de la chaussée sur 206 toises ; un canal de 506 toises, qui existait au nord, était élargi et approfondi et on le prolongeait jusqu'à Bressey sur 1380 toises ; c'est la Tille de Gourmerault actuelle.

La rivière de la Charrière Caillet et celle du Pont de la Femme étaient canalisées, la première sur une longueur de 1100 toises et la seconde sur une longueur de 870 toises ; les deux rivières se réunissaient au lieu dit la Fourche. Là un canal de jonction recevait les eaux des deux rivières et les conduisait à la Tille de Gourmerault, sur le territoire de Bressey (1).

Ces travaux furent exécutés de 1754 à 1756 (2). Ils assainirent le marais qui aujourd'hui est complètement desséché ; cependant ils produisirent

(1) Tous ces canaux existent encore ; cependant un canal devait prolonger sur 300 toises jusqu'au bois d'Arcelot la rivière du Pont de la Femme. Ce canal a été détruit ou plutôt n'a pas été exécuté, car je n'en ai relevé aucun vestige.

(2) Une lettre que nous reproduirons plus loin estime l'ensemble de ces travaux à 20,000 écus.

un effet inattendu : le dessèchement fut trop complet et les prairies naturelles qui occupaient toutes les parties sèches du marais durent peu à peu disparaître.

III. — LES INONDATIONS

Pendant que ces travaux étaient exécutés dans les marais d'Arc-sur-Tille, les Elus faisaient construire au milieu des bois d'Arcelot la belle levée qui sert comme d'avenue au château d'Arcelot ; c'était un véritable barrage en amont des marais d'Arc-sur-Tille. Les eaux se trouvèrent détournées de leur lit naturel et furent rejetées du côté de la Grande Tille, au moment même où le marquis d'Arcelot, qui avait un moulin sur cette rivière, y rassemblait des eaux prises à des sources supérieures. Il en résulta une grande inondation dans le village d'Arc-sur-Tille, en 1756, et, tandis que les anciens cours d'eau des ponts du Vay, de la Lancée, de la Charrière Caillet et de Savelle étaient peu abondants, celui de la rivière du moulin débordait. La rue de la Rigole fut transformée en un véritable torrent (1). L'inondation se déplaçait

(1) « Le sieur Morizi a rompu le batardeau et fermé la brèche par où les eaux se déchargeaient au-dessus du parc. De là, inondation de la rue de Rigole où les eaux coulent à torrent et de tous les prés en bas du côté de Remilly. » Extrait d'une lettre de M. Bizot, curé d'Arc-sur-Tille, Archives de la Côte-d'Or, E.

pour ainsi dire. La faute en fut, par les habitants, rejetée sur Saunac qui avait fait creuser le canal de la Grande Tille ; mais Saunac était bien innocent, car il n'avait pas amené d'eaux nouvelles dans le lit de la rivière.

Les inondations se succédaient d'année en année ; il fallut y aviser. C'est alors que fut décidé le canal de jonction entre la Grande Tille et la Tille de Gourmerault. A la naissance de ce canal était un déversoir qui pouvait soit retenir les eaux de la Grande Tille, soit les rejeter dans la Tille de Gourmerault.

En 1764, ce déversoir avait déjà été détruit deux fois. L'ingénieur Gaulhey en proposa un troisième dont le devis s'élevait à 4499 livres.

En 1765, de nouveaux travaux eurent lieu ; des fossés furent ouverts pour permettre l'écoulement des eaux ; plusieurs digues furent construites. Mais les inondations revenaient périodiquement. Les habitants demandèrent l'ouverture d'un nouveau déversoir qui, partant du bief du moulin, irait porter le trop plein des eaux en avant du pont qu'on appelait alors le pont de Remilly (1).

Le contrôleur des ponts et chaussées, Varenne, s'y opposa, en faisant valoir que les eaux affouil-

(1) La route actuelle de Remilly n'existait pas ; ce n'était qu'un sentier pour les piétons. La route de Remilly suivait la rive gauche de la Tille, et passait par le petit écart de Forêt avant d'arriver à Remilly. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un chemin de desserte.

leraient la culée du pont et le renverseraient.

Les plaintes des habitants et les mémoires des ingénieurs se succèdent jusqu'à la Révolution.

Les habitants prétendent que M. Lémulier de Bressey laisse ensabler la Kelle, prolongement de la rivière de Gourmerault, ce qui fait refluer les eaux et amène leur épanchement dans les terres cultivées. D'autre part, le seuil de la fausse rivière est trop élevé; les eaux ne s'y rendent pas. Le fermier veut faire abaisser ce niveau. Les habitants protestent, car ce serait empêcher l'irrigation des prés; d'après eux, il suffirait de rouvrir le fossé du Parc pour faciliter l'écoulement des eaux. Ils demandent de nouveau avec instance l'établissement d'un second déversoir près du moulin. Le canal de la Tille était insuffisant en effet pour recevoir toutes les eaux qui y étaient maintenant dirigées; à plusieurs reprises, le moulin avait été menacé d'être emporté. Pendant l'hiver de 1788-89, les dégâts causés par les eaux au moulin exigèrent 5358 livres 4 sous de réparations. Le comte de Saulx-Tavanes se décida à établir une fausse rivière avec un glacis; mais, pour éviter de faire battre par les eaux de crue la culée du pont dit de Remilly, on écarta davantage le lit du nouveau canal.

L'adjudication des travaux à effectuer eut lieu le 18 mai 1789; ils furent délivrés à un entrepreneur nommé Caristie, moyennant 5440 livres. La

fouille nécessaire à l'établissement du déversoir et du glacis avait 35 pieds de longueur, 24 de largeur et 4 de profondeur ; les fondations du déversoir étaient à 2 pieds en contre-bas. Le fond de la fausse rivière devait partir du niveau du glacis et former une pente régulière jusqu'au niveau de l'endroit où elle rejoignait la Tille un peu en aval du pont de Remilly.

Un autre déversoir fut fait plus tard par les soins du marquis d'Arcelot sur le territoire de la commune d'Arceau. Ces deux déversoirs devaient peu à peu rendre presque inutile celui qui avait été établi primitivement au-dessus du parc du château ; il finit par être détruit ; le canal s'ensabla à la naissance et fut en partie usurpé par les riverains.

De nouvelles inondations eurent lieu au commencement de ce siècle. La maison Lerouge, située tout près du pont du moulin, subit l'assaut des eaux de la Tille par les trois courants de la Tille, de la Rigole et de la nouvelle fausse rivière. En 1805, un mur de terrasse fut démoli ; cet accident se renouvela plusieurs fois et en 1812, M. Lerouge voyant sa maison menacée par les eaux, fit prendre tous les matériaux appartenant à la commune, même les tombes du cimetière et il les fit jeter dans la rivière pour briser l'effort des eaux. Il en résulta une longue contestation entre M. Lerouge, et la commune. Un arrêt du conseil de préfecture

du 28 août 1810 avait attribué à M. Thevenin-Franoy, nouveau possesseur du moulin, la propriété d'une digue construite près du champ de foire pour retenir les eaux dans le bief.

Un jugement solennel de la Cour de Dijon du 3 avril 1830 déclara que le canal de Tille et ses berges sont la propriété de M. Thevenin-Franoy. La question soulevée de nouveau sous une autre forme en 1837 fut résolue de la même façon, et c'était justice, puisque le canal du moulin avait été creusé par M. de Saulx-Tavanes et que, par l'acquisition du moulin, M. Thevenin-Franoy s'était substitué à l'ancien seigneur.

Depuis 50 ans, il n'y a plus eu d'inondations sérieuses. La Rigole qui formait, il y a quelques années, une véritable rivière au moment des crues, est presque toujours à sec maintenant. Les inondations qui se sont produites à diverses reprises dans le faubourg de la Guillotière et dans les terres voisines ont été empêchées par l'entretien régulier des divers canaux de la Tille et par la réouverture d'un ancien fossé qui vient du Parc, côtoie la propriété de Menessard et débouche dans la Tille de Gourmerault.

D'ailleurs le Parc et le château ont depuis longtemps disparu, mais ces noms ont survécu. L'ancien emplacement du Parc est toujours nommé le Parc, et le pont de la Tille voisin s'appelle le pont du Château.

IV. — LES BATARDEAUX

Le dessèchement des marais d'Arc-sur-Tille était à peine terminé que de toute part on criait contre l'œuvre accomplie. Le lit des canaux creusé dans le sable ne tenait pas l'eau, et l'arrosage sur lequel on avait compté devenait impossible. Bien plus, les eaux de crue abondantes et rapides devaient rapidement creuser les canaux et abaisser de plus en plus le niveau de l'eau (1).

Le 27 août 1762, l'avocat Merandot, agent du comte de Saulx-Tavanes, lui écrivait une longue lettre sur l'état de la terre d'Arc-sur-Tille. Il y jugeait très sévèrement l'œuvre de Saunac.

« La dernière chose que je crois devoir vous marquer, écrit-il, est que les beaux conseils de M. Lapoix et l'ignorance crasse de M. Saunac ruinent vos habitans. Il y aura cette année plus de 200 soitures de pré dans lesquelles on ne mettra pas la faux. Il y avait, avant les canaux qu'on a fait dans cette terre, des marais, mais ils produisaient de l'herbe ; le mille à douze cens bestes à cornes qu'il y a dans ce village vivoient dans ces marais ; aujourd'hui que les caux ont creusé ces canaux six à sept pieds plus bas que le sol de

(1) Nous avons vu que la fausse rivière creusée près du moulin devait avoir 4 pieds à la partie haute, elle a aujourd'hui au moins 5 ou 6 mètres.

ces prés, ils ne produisent absolument plus d'herbes ny de grains pour ceux qui ont voulu les conserver en terres, par la raison que ce sol n'est qu'une terre noire et sallée qui en bien des endroits ne couvre que trois ou quatre pouces d'épaisseur le sable et que le soleil brûle entièrement.

« L'eau est tellement nécessaire pour faire produire quelque chose à ce sol que M. d'Arcelot, qui a donné comme Monsieur votre père dans les rêveries du sieur Lapoix, cherche à présent le moyen de faire répandre les eaux dans ses bois parce qu'estant emplantés la meilleure part de bois blanc, ils sèchent sur pied.

« Si fut (1) M. le comte avoit voulu m'écouter... on auroit épargné vingt mil écus qu'il en coute pour ruiner le pays, mais en m'accordant que je pouvois entendre les procès, il vouloit que je fusse un très mauvais ingénieur...

« Les habitans m'ont proposé de faire eux-mesmes une digue ou batardeau dans le grand canal au bas du pont de Gourmereau pour la construction duquel le régisseur offre de fournir les bois, mais les habitans voudroient que votre fermier entrast un peu plus dans la dépense que cette construction occasionnera... Cette digue feroit regonfler les eaux qui s'épancheroient dans

(1) Feu.

la prairie et pourroient faire fructifier les prés qui en seroient abreuvés.

« M. Bizot (1) qui connaît le local, les principaux habitans et les forains qui fréquentent ce village, sont tous d'accord que l'unique tentative à faire pour tâcher de réparer le mal qu'ont fait ces canaux, est de faire ce batardeau. Aussy j'ay dit à ces habitans de faire une délibération bien rédigée pour vous demander la permission de faire le batardeau... J'ay cru devoir vous en prévenir et vous assurer que si ce batardeau ne réussit pas, il y aura plus de 500 soitures de pré qui ne produiront plus ny herbes, ny jones, ny loches, ny bois, ny rien du tout, et qui ne seront qu'une terre brûlée et totalement inutile. »

Une lettre écrite par le sieur Guillemot, notable d'Arc-sur-Tille, le 22 septembre 1663, reprend à peu près les mêmes doléances. « Les canaux nouveaux, dit-il, ont été creusés dans un sol si sablonneux que l'on n'en peut tirer des arrosemens; ce lit trop profond et trop près du lieu a tari toutes les fontaines, une partie des puis, et les arbres fruitiers périssent. »

Le 29 août 1762, les habitans réunis en assemblée générale, sous la présidence de leurs échevins Philibert Fournier et Jean Curot, firent valoir « que les canaux nouvellement faits sur

(1) C'était le curé.

le linage d'Arc-sur-Tille, au lieu de leur être utiles, ont tellement desséchés les prez et paquiers de cette communauté que le bétail en a considérablement souffert les années dernières et la présente, et que les habitans sont obligés d'aller acheter des foins dans les prairies des villages voisins... ce qui les met hors d'état de paier la taille royale et les réduit à une extrême indigence, ce qui ne provient que de l'impéritie de l'ingénieur chargé de ces travaux, qui a donné trop de profondeur aux canaux et les a dirigés à travers un terrain sablonneux en ligne droite, où la force des eaux les a encore creusés davantage ; que le seul remède à cet inconvénient suivant le sentiment des connaisseurs est de remettre les eaux dans leurs anciens cours. »

Les habitans proposaient en conséquence d'établir un batardeau près du pont de Gourmerault et un autre plus bas. Les fermiers de la terre d'Arc-sur-Tille en voyaient tellement la nécessité pour leurs prairies qu'ils offraient gratuitement le bois et les fascines. Les habitans offraient de faire eux-mêmes les travaux, mais à la condition qu'il n'y aurait pas d'adjudication, pas de visite d'ingénieur, c'est-à-dire pas de frais nouveaux, et que les fermiers fourniraient le bois et aideraient à la confection des nouveaux travaux.

Les batardeaux proposés furent exécutés. ? En effet un mémoire de 1765 fait connaître que la

Tille de Gourmerault est ensablée, que les prés d'en haut sont desséchés, que ceux d'en bas sont inondés ou couverts de gravier. On propose comme remède d'ouvrir des fossés en bas pour emmener les eaux, et en haut d'établir des vanages qui feront élever le niveau de l'eau et permettront de faire des irrigations.

Dans ce mémoire, il est dit que les rivières de la Charrière Caillet et celle du Pont de la Femme sont coupées par dix barrages.

Des barrages avaient donc été exécutés et réparaient le mal causé par les canaux. Est-ce à dire que le dessèchement des marais ait causé un préjudice au village ? Non ! sans doute. Les prés disparurent, mais ils cédèrent peu à peu la place à la culture ; et ces terres longtemps noyées et engraisées par un humus fécond ne manquèrent pas de fertilité. Cependant aujourd'hui les habitants gagneraient à rétablir des prairies et à revenir à l'élevé du bétail trop abandonné dans ce siècle. Mais il n'est plus possible de transformer cette plaine desséchée en prairie, ou bien il faut un autre aménagement de l'eau. Les rivières qui se sont remplies à différentes époques ont été de nouveau creusées ; leur lit est beaucoup trop bas. Il se remplirait de lui-même, grâce aux herbages, joncs, roseaux, laïches qui y poussent abondamment, mais alors les inondations recommenceraient. On a reproché à Saunac

d'avoir fait trop étroits et trop profonds les lits de ces canaux. Les mêmes errements ont continué ; on n'a pas élargi ces rivières ; on a demandé à la profondeur ce que la largeur aurait pu donner.

Depuis quelques années cependant on est entré dans une meilleure voie. Un propriétaire M. Lerouge a eu l'idée, vers 1855, de recourir aux barrages pour entretenir un peu d'humidité dans sa propriété. L'effet produit a été excellent et le syndicat des rivières d'Arc-sur-Tille, gagné par cette expérience, a établi une série de barrages sur les différentes rivières. Les résultats sont bons, mais il faudrait plus : il faudrait multiplier les barrages, retenir l'eau des crues, laisser remonter le lit soit par les apports de sable, soit par les herbages, l'élargir et pratiquer des canaux d'irrigation. On rendrait ainsi une certaine humidité à la plaine et peut-être pourrait-on rétablir des prairies.

Quelle est donc aujourd'hui, après un siècle et demi d'efforts et de luttes, la situation du marais de la Tille ? Le marais a disparu entièrement ; des terres en culture ont remplacé les friches, les marécages et les prairies ; des canaux d'écoulement sillonnent la plaine. Une belle route nationale la traverse. Les inondations ont cessé. A peine de loin en loin, par les années pluvieuses, a-t-on des inondations partielles ; mais le village

est dorénavant à l'abri, et si Arc-sur-Tille a perdu au point de vue matériel par la destruction de ses prairies, il a gagné en salubrité et ses communications sont assurées avec Dijon. On peut même espérer que, dans l'avenir, par un usage intelligent des eaux des Tilles, les prairies pourront être rétablies, et le village recouvrera ainsi par l'élevé du bétail une de ses anciennes richesses.

Noël GARNIER.
